https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2021-606-du-18-mai-2021-modifiant-les-decrets-n-2020-1262-du-16-octobre-2020-et-n-2020-1310-du-29-octobre-2020-prescrivant-les-mesures-generales-necessaires-pour-faire-face/
Décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
18/05/2021
En raison de l'accélération de la campagne de vaccination au sein du ministère des armées et de la nécessité d'une cohérence de la formation des professionnels de santé intervenant dans la vaccination sur le territoire national, ce décret permet aux étudiants de troisième cycle en médecine et en pharmacie d'administrer les vaccins dans le cadre des campagnes de vaccination organisées par le ministère des armées et aligne la formation des pharmaciens participant à ces opérations sur celle des pharmaciens relevant des centres de vaccinations.